

Nous leur devons l'Europe

Le 12 novembre à 12h, nous nous rassemblerons pour rendre hommage aux combattants des deux guerres mondiales du siècle dernier, morts pour la France et à qui nous devons la paix.

Le cortège partira de la salle du conseil de l'Ordre pour se rendre dans la salle des Pas perdus où nous nous inclinerons devant le monument aux morts de la famille judiciaire.

Notez la date : ce sera le 90^e anniversaire de l'armistice de 1918. N'oublions jamais !

Le bâtonnier Bernard Bigault du Granrut prononcera une allocution en reconnaissance aux martyrs des deux guerres.

Charte de partenariat avec la chambre des métiers

Depuis 2001, l'Ordre des avocats de Paris participe au dispositif de soutien à la transmission-reprise d'entreprises artisanales parisiennes.

Cette action a été mise en place par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Ile de France avec le soutien de la Région Ile-de-France. Ainsi, dans chaque département, un comité d'évaluation appelé à statuer sur la viabilité des projets de transmission et de reprise d'entreprises a été mis en place et l'Ordre des avocats de Paris a depuis janvier 2002 délégué pour cette mission M. Didier Chambeau, ancien membre de la Commission régionale des Conseils Juridiques et ancien membre du Conseil National des Barreaux.

Désireux d'aller plus loin, j'ai souhaité, assisté avec compétence par Didier Chambeau et Patricia Savin, compléter ce partenariat en offrant aux ressortissants de la Chambre, par l'intermédiaire du président Le Lann, une assistance juridique permanente de proximité.

La mise en place de cette collaboration a été formalisée par la rédaction d'une charte signée le 22 octobre 2008 à la Maison du Barreau. La première permanence d'avocats à la CMAP se tiendra le 19 novembre 2008.

Parallèlement, a été mise au point une convention réglant les rapports entre les avocats et les artisans et commerçants. Elle définit les missions de l'avocat, organise son déplacement chez le client et comporte une obligation de modération des honoraires dans la plus grande transparence.

La charte et la convention, comme les modalités d'inscription sur la liste des avocats agréés, feront l'objet d'un Bulletin spécial.

Nous sommes des conseils au quotidien. C'est à nous qu'il appartient de conquérir et de fidéliser une clientèle qui a besoin de nous, mais qui n'a ni le réflexe ni la disponibilité de se rendre dans nos cabinets. Il nous revient de lui apporter à domicile notre aide et notre compétence, de manière régulière. Les avocats montreront ainsi qu'ils sont indispensables, en assurant la sécurité juridique de ces dizaines de milliers de professionnels absorbés par leur métier. Nous leur serons, de la sorte, profitables.

Christian Charrière-Bournazel

Informations

Création d'une sous-commission «franco-allemande»

Compte tenu de l'identité culturelle qui rassemble les avocats français et allemands, la coopération entre les institutions représentatives des deux pays doit être en permanence encouragée.

Un travail de promotion en amont est nécessaire afin de relancer cette impulsion au sein du couple franco-allemand. La création d'une sous-commission de la commission Internationale répond à cet objectif.

Tout avocat, membre du barreau, désireux de rejoindre cette sous-commission est invité à s'inscrire auprès du service des commissions ouvertes de l'Ordre. Ces réunions sont gratuites et validées au titre de la formation continue obligatoire.

Commissions ouvertes

E-mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org.

Cahiers sociaux

Le n°204 (novembre 2008) des Cahiers sociaux du barreau de Paris vient de paraître.

Au sommaire :

• **1 rubrique Jurisprudence normative** : arrêts du 18 juin au 3 juillet 2008 ;

• **7 articles de jurisprudence commentée** :

- Démission d'un salarié et bénéficiaire du PSE ;

- Caractère synallagmatique du contrat de travail ;

- Conséquences des absences liées à l'activité syndicale et discrimination ;
- Expression du motif du licenciement et femme enceinte ;
- Notion de fichier personnel ;
- Principe du contradictoire et CPAM ;
- Accident du travail et notion de site.
• **28 sommaires d'arrêts rendus par la Cour de cassation**, accompagnés chacun d'observations.

Abonnements aux CSBP

3 Boulevard du Palais - 75180 Paris cedex

Tél. : 01 44 32 01 59 - Fax 01 44 32 01 61

E-mail : diffusion@gazette-du-palais.com